

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une assemblée publique de consultation est tenue le **4 septembre 2018** à 19 h 00 à l'endroit habituel des séances du Conseil municipal.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

A 19 h 00, madame la mairesse, Lyne Bourque ouvre l'assemblée publique de consultation.

Cette assemblée publique est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et fut convoquée par avis public, affiché aux endroits prévus le 27 août 2018 et transmis à chaque résidence du territoire le 28 août 2018.

2 - SUJETS À DISCUTER

2.1 - Projet de règlement # 274-164A-2018 modifiant le règlement de zonage

Cette assemblée a pour but de soumettre à la consultation publique le projet de règlement suivant :

- 274-164A-2018 modifiant le règlement de zonage afin de changer la limite des zones R-18 et R-19 pour inclure le lot no. 5 184 517 dans la zone R-19.

Une période de consultation a eu lieu au bureau municipal du 27 août 2018 au 4 septembre inclusivement.

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 01, aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée à 19 h 01.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'assemblée de consultation est levée à 19 h 03.

Lyne Bourque,

Dominique Lamarre,

Mairesse
trésorière

Directrice générale et secrétaire-